RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 89F666FE-537F-4110-A788-ABDC18755249

KEY'S

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.065.915 €

Siège social : 7 avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC

851.397.810 RCS TOULOUSE

(la « ***Société*** »)

_____

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 20 MARS 2025

Monsieur Nicolas Couzinet, en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »), dûment habilité par les statuts de la Société, a pris les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la conversion automatique de plein droit, conformément aux statuts, de 360.000 actions de préférence de catégorie B dites « ADPB » en 360.000 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA » à la suite d'une cession ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités ;
- Etablissement du rapport complémentaire du Président.

Le Président expose ce qui suit :

(B) Les statuts de la Société prévoient à l'article 14 « Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital – Inaliénabilité – Agrément » (les termes commençant par une majuscule étant définis comme indiqué dans les statuts), que :

(i) La clause d'inaliénabilité prévue à l'article 14.2 des statuts concernant les ADPB ne s'applique pas aux Transferts d'ADPB entre associés ;

(ii) Les Transferts entre associés ne sont pas soumis à agrément préalable de la Société, sous réserve d'information préalable de la Société 8 jours avant la date de réalisation

Docusign Envelope ID: 89F666FE-537F-4110-A788-ABDC18755249

du Transfert (article 14.3 des statuts) ; le Président constate que cette information a été réalisée le 22 novembre 2024 ;

(iii) Lorsque des ADPB deviennent la propriété, par quelque mode de Transfert que ce soit, d'un associé déjà possesseur d'actions de préférence d'une catégorie autre que celle des ADPB, les ADPB dont la propriété a été transférée cessent immédiatement et de plein droit, à la date du Transfert, de ressortir de la catégorie ADPB à laquelle elles appartenaient et ressortent aussitôt de la catégorie des actions de préférence appartenant à l'associé bénéficiaire du Transfert, avec application d'un rapport de conversion de une pour une (article 14.5 des statuts).

En cas de conversion de plein droit selon les dispositions qui précèdent, le Président de la Société est habilité à effectuer les constatations requises, après établissement, conformément à la réglementation, des rapport(s) requis du Président et, le cas échéant, du(des) Commissaire(s) aux comptes, et à modifier corrélativement les Statuts de la Société.

Le Président est ainsi dûment habilité en vertu de cette stipulation des statuts et bénéficie ainsi d'une délégation et d'une autorisation statutaire lui permettant de constater la conversion de plein droit des ADPB en ADPA et de modifier corrélativement les statuts.

Le Président doit également établir également le rapport complémentaire à destination des associés.

Le Président,

(i) usant de la délégation et de l'autorisation qui lui ont été conférées par les statuts de la Société,

(ii) ----------

(iii) ----------

(iv) rappelant que les statuts prévoient en article 14.5 que la conversion en ADPA entraîne automatiquement l'autorisation par les détenteurs d'ADPA de la réalisation des opérations de conversion de plein droit énoncées dans les statuts,

(v) rappelant que les statuts prévoient en article 21 que les assemblées spéciales n'ont pas, conformément aux accords d'ores et déjà donnés au sein des statuts, à statuer sur les conversions de plein droit telles que mentionnées aux statuts, et

(vi) rappelant que le Comité de Gestion a autorisé, conformément aux stipulations des statuts, la modification des statuts par délibération, prise par voie d'acte unanime, en date(s) du 4 décembre 2024, prend les décisions suivantes :

Docusign Envelope ID: 89F666FE-537F-4110-A788-ABDC18755249

PREMIERE DECISION : CONVERSION DE PLEIN DROIT DE 371.987 ADPB EN ADPA

Le Président, usant de la délégation et de l'autorisation qui lui ont été conférées par les statuts, au vu des pièces et documents présentés**, constate** conformément aux stipulations des statuts, **la conversion automatique de plein droit, avec un rapport de conversion de une pour une, de 360.000 actions de préférence de catégorie B dites « ADPB » en 360.000 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA »,** à la date du 20 mars 2025, du fait du Transfert d'ADPB.

DEUXIEME DECISION : MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Le Président, usant de la délégation et de l'autorisation qui lui ont été conférées par les statuts, **décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts,** relatifs à la formation du capital et au capital social :

- **Modification de l'article 6**

Ancienne mention

« ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

1. Les apports faits par les associés à la constitution de la Société, d'un montant de 1.000 euros et formant le capital d'origine, ont tous été des apports de numéraire.

2. Par décisions collectives des associés du 14 juin 2019 et procès-verbaux du Président des 6 et 10 juillet 2019 :

- le capital de la Société a été augmenté en numéraire d'une somme de 1.238.137 euros, par émission de 1.238.137 actions nouvelles de préférence de catégorie A dites « ADPA » de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, bénéficiaires des droits spécifiques définis aux présents Statuts, en particulier aux articles 8.2 et 14
- le capital de la Société a été augmenté en numéraire d'une somme de 1.188.778 euros, par émission de 1.188.778 actions nouvelles de préférence de catégorie B dites « ADPB » de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, bénéficiaires des droits spécifiques définis aux présents Statuts, en particulier aux articles 8.2 et 14.

La création des ADPA et des ADPB ainsi que l'attribution des avantages et droits particuliers attachés aux ADPA et aux ADPB définis aux présentes ont fait l'objet d'un rapport d'un commissaire en charge de l'appréciation des avantages particuliers, désigné par décision unanime des associés.

3. Par Décisions Collectives des Associés du 20 décembre 2022 et procès-verbaux du Président du 2 février 2023 et du 20 mars 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 20 000 euros, par

Docusign Envelope ID: 89F666FE-537F-4110-A788-ABDC18755249

voie d'annulation de 20.000 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA » rachetées par la Société.

4. Par Décisions Collectives des Associés du 5 septembre 2023 et procès-verbal du Président du 27 octobre 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 342 000 euros, par voie d'annulation de 342.000 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA » rachetées par la Société. »

Nouvelle mention

« ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

1. Les apports faits par les associés à la constitution de la Société, d'un montant de 1.000 euros et formant le capital d'origine, ont tous été des apports de numéraire.

2. Par décisions collectives des associés du 14 juin 2019 et procès-verbaux du Président des 6 et 10 juillet 2019 :

- le capital de la Société a été augmenté en numéraire d'une somme de 1.238.137 euros, par émission de 1.238.137 actions nouvelles de préférence de catégorie A dites « ADPA » de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, bénéficiaires des droits spécifiques définis aux présents Statuts, en particulier aux articles 8.2 et 14
- le capital de la Société a été augmenté en numéraire d'une somme de 1.188.778 euros, par émission de 1.188.778 actions nouvelles de préférence de catégorie B dites « ADPB » de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, bénéficiaires des droits spécifiques définis aux présents Statuts, en particulier aux articles 8.2 et 14.

La création des ADPA et des ADPB ainsi que l'attribution des avantages et droits particuliers attachés aux ADPA et aux ADPB définis aux présentes ont fait l'objet d'un rapport d'un commissaire en charge de l'appréciation des avantages particuliers, désigné par décision unanime des associés.

3. Par Décisions Collectives des Associés du 20 décembre 2022 et procès-verbaux du Président du 2 février 2023 et du 20 mars 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 20 000 euros, par voie d'annulation de 20.000 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA » rachetées par la Société.

4. Par Décisions Collectives des Associés du 5 septembre 2023 et procès-verbal du Président du 27 octobre 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 342 000 euros, par voie d'annulation de 342.000 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA » rachetées par la Société.

5. Par Décisions du Président du 20 mars 2025, prises conformément à la délégation et à l'autorisation prévues par les statuts, a été constatée la conversion automatique de plein droit,

Docusign Envelope ID: 89F666FE-537F-4110-A788-ABDC18755249

de 360.000 actions de préférence de catégorie B dites « ADPB » en 360.000 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA » (après Transfert de 360.000 ADPB à un titulaire d'ADPA). »

- **Modification de l'article 7**

Ancienne mention

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUINZE (2.065.915) euros.

Il est divisé en DEUX MILLIONS SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUINZE (2.065.915) actions d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, dont :

- 876.237 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA », entièrement libérées et,
- 1.189.678 actions de préférence de catégorie B dites « ADPB », entièrement libérées.

Les droits particuliers dont sont assorties les ADPA et ADPB sont principalement définis aux articles 8.2 et 14 des Statuts.

Des règles spécifiques aux Transferts de Titres figurent en article 14.5 des Statuts. »

Nouvelle mention

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUINZE (2.065.915) euros.

Il est divisé en DEUX MILLIONS SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUINZE (2.065.915) actions d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, dont :

- 1.236.237 actions de préférence de catégorie A dites « ADPA », entièrement libérées et,
- 829.678 actions de préférence de catégorie B dites « ADPB », entièrement libérées.

Les droits particuliers dont sont assorties les ADPA et ADPB sont principalement définis aux articles 8.2 et 14 des Statuts.

Des règles spécifiques aux Transferts de Titres figurent en article 14.5 des Statuts. »

<u>TROISIEME DECISION</u> : POUVOIRS A CONFERER POUR LES FORMALITES

Le Président donne tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités requises.

Docusign Envelope ID: 89F666FE-537F-4110-A788-ABDC18755249

<u>QUATRIEME DECISION</u> : ETABLISSEMENT DU RAPPORT COMPLEMENTAIRE PAR LE PRESIDENT

Le Président établit et arrête les termes de son rapport complémentaire à destination des associés de la Société au titre de cette opération.

Signé par voie électronique, le 20_mars 2025

Le Président

Monsieur Nicolas Couzinet

DocuSigned by:
[redacted]
A63E1B179B5E4E2...

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 89F666FE-537F-4110-A788-ABDC18755249

État: Complétée

Objet: Conversion Key's

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 68

Signatures: 6

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 0

Laurence louvet

[redacted]

Signature dirigée: Activé

Adresse IP: 37.65.176.198

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

Suivi du dossier

État: Original

17/03/2025 20:20:45

Titulaire: Laurence louvet

laurence.[redacted]

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire	Signature	Horodatage
Nicolas COUZINET [redacted] Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique **Détails du fournisseur de signature:** Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E) Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1 Authentification: SMS (+33 6 71 92 21 16)	[redacted] A63E1B179B5E4E2... Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 92.184.97.38 Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w s.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/ tsp/sign	Envoyée: 20/03/2025 14:23:30 Consultée: 20/03/2025 14:39:10 Signée: 20/03/2025 14:39:59

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Accepté: 30/03/2023 11:24:56
ID: 4f8914f1-91e1-49c4-96fb-03b0ed72fcda

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Charlène Chaix [redacted] Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) **Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:** Non offerte par Docusign	**Copié**	Envoyée: 20/03/2025 14:23:31
Secrétariat Akane [redacted] Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) **Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:** Non offerte par Docusign	**Copié**	Envoyée: 20/03/2025 14:23:31

Événements de témoins	Signature	Horodatage

Événements notariaux	Signature	Horodatage

Récapitulatif des événements de l’enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	20/03/2025 14:23:31
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	20/03/2025 14:39:10
Signature complétée	Sécurité vérifiée	20/03/2025 14:39:59
Complétée	Sécurité vérifiée	20/03/2025 14:39:59

Événements de paiement	État	Horodatages

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, AKANE Avocat (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a $0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact AKANE Avocat:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:
To contact us by email send messages to: laurence.louvet@akane-avocats.com

To advise AKANE Avocat of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from AKANE Avocat

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with AKANE Avocat

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;

ii. send us an email to [redacted] and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify AKANE Avocat as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by AKANE Avocat during the course of your relationship with AKANE Avocat.